

QUELQUES REVISIONS de PHILOSOPHIE POLITIQUE

!!! Cette fiche n'inclut pas ce qui a été vu sur Platon et Aristote. Pour réviser ces auteurs rendez-vous dans la rubrique fiches de synthèse du site.

A. Hobbes : sur les chapitres XVI, XVII et XXIX du Léviathan.

1. Sous quelle condition, selon Hobbes, une multitude d'hommes peut être nommée « un peuple » ?

Lorsque cette multitude, au départ informe, s'est unifiée par le pacte civil.

2. Le peuple peut-il alors être souverain et contrôler le pouvoir ?

Non, car le peuple, pour exister de manière unie, dépend du pacte fondateur et donc du pouvoir fédérateur de l'Etat qui contraint les hommes à respecter les lois.

3. Le souverain est-il assujéti aux lois civiles ?

Non, car il est le souverain, or seul le souverain peut promulguer une loi. S'il devait être assujéti aux lois, il aurait aussitôt le pouvoir de les modifier. Un souverain assujéti est tout bonnement une proposition contradictoire, qui n'a pas de sens.

4. Pourquoi les hommes choisissent de vivre en République selon Hobbes ?

Parce que la peur les détermine davantage qu'une hypothétique faculté de raisonner.

5. Pour Hobbes l'état de nature est un état de guerre ou un état de paix ?

Un état de guerre perpétuelle de tous contre tous, d'où la peur comme fondement du pacte civil.

6. Mais cela veut-il dire que les lois de nature sont bonnes ou mauvaises ?

Les lois de la nature sont bonnes car ce sont elles qui nous commandent de rechercher la paix et la sécurité et, donc, de reconnaître nos semblables. Mais elles n'y suffisent pas car l'homme anticipe toujours une trahison possible de ses partenaires.

7. Quelle est la prérogative (droit exclusif) du souverain pour que les lois de nature soient respectées de tous ?

C'est parce que l'homme est violent que seul l'Etat doit pouvoir faire usage de la force physique. Cette prérogative de l'Etat, le *jus belli*, permet de contraindre tout individu de ne pas déroger aux règles et contrats qu'il a consentis avec ses semblables.

B. Locke : sur les chapitres I à VII du TGC et sur le cours.

1. L'expression suivante « *people have one supreme power* » signifie-t-elle que c'est le peuple qui est souverain selon Locke ?

Cette phrase est en vérité impossible à traduire fidèlement car en anglais *people* est un substantif pluriel. Donc il veut d'abord dire *les gens*. Mais selon les passages du TGC il peut aussi se traduire par *le peuple*. Il y a donc une ambiguïté.

2. L'individu est-il au fondement du droit ? Si oui, quels est son premier devoir ? Son premier droit ? Quel lien entre les deux ?

Cependant cette ambiguïté permet justement de comprendre que la souveraineté du peuple, pour Locke, provient essentiellement et en premier lieu de la souveraineté de l'individu sur lui-même. La pensée de Locke fait partie des doctrines à l'origine du célèbre *Habeas Corpus* (littéralement : *tu as un corps*), institution anglo-saxonne qui, depuis 1679, garantit la liberté individuelle et protège contre les arrestations arbitraires.

Le premier devoir de l'homme est de se respecter lui-même, sans quoi il ne peut attendre d'être respecté par les autres. Il s'ensuit qu'il doit veiller à sa propre conservation en tant qu'individu (*body*). Son premier droit est donc celui de rassembler les moyens de sa propre conservation : la propriété privée.

3. L'état de nature : paix ou guerre ? L'homme : bon ou mauvais ? Pourquoi le pacte civil ?

L'état de nature, contrairement à Hobbes, est un état de paix, où l'homme agit conformément à la loi morale, car la nature supplée largement aux besoins de chacun. L'homme est donc naturellement bon. Mais il est aussi ignorant et naturellement limité. Par conséquent dès que les rapports sociaux deviennent plus complexes, il n'arrive plus à demeurer impartial. C'est pourquoi le pacte civil est censé garantir l'impartialité de l'Etat sans laquelle la guerre civile devient inévitable.

4. Qui est souverain selon Locke : le gouvernement ou la loi ? Pourquoi ?

Le pacte civil n'a pas pour but, contrairement à Hobbes, de contraindre les individus à respecter la loi morale, mais de rassembler les conditions qui permettront à chacun de l'observer à nouveau. Les lois civiles, écrites, sont donc souveraines puisqu'elles s'adressent à l'être doué de raison qu'est l'homme.

5. Quelle est la fonction du gouvernement : contraindre ou obliger les hommes ?

Le pacte social a pour finalité de restaurer la morale naturelle, le bon sens et l'impartialité. Donc la loi s'adresse toujours à l'être doué de raison. Mais il y a toujours des hommes qui cherchent à se soustraire aux lois. C'est le rôle du gouvernement (l'exécutif) de les empêcher de nuire et de les rappeler à la loi. Le gouvernement a donc pour fonction de contraindre lorsque la force rationnelle des lois ne suffit plus à obliger l'individu à agir selon le bon sens.

6. La propriété : droit naturel ou droit positif ?

La propriété est un droit naturel selon Locke, car ce droit émane directement du devoir naturel de se conserver.

7. Où commence la propriété et à quoi la mesure-t-on ?

La première propriété commence avec celle de notre propre corps (*Habeas Corpus*). Ce corps travaille. C'est donc au travail de l'homme que l'on peut mesurer son droit d'appropriation : la propriété relève donc du mérite individuel.

8. Le droit naturel nous autorise-t-il à s'appropriier plus que ce dont on a besoin selon Locke ? Le fait de s'appropriier davantage que nos besoins, est-ce un droit selon lui ? Si oui quel est l'enjeu qui motive l'enrichissement personnel ?

Oui, car l'enjeu est de veiller à se conserver dans un monde d'adversité. Or plus je suis riche, plus je suis puissant et plus je suis puissant, plus je peux tenir mes ennemis à l'écart et donc vivre en dehors des rapports de force.

C. Rousseau, LIVRE I du Contrat Social et cours.

1. La propriété est-elle comme chez Locke un fondement du pacte social ?

Elle est un fondement factuel, c'est-à-dire une origine de la société civile. Mais la propriété n'est pas le fondement rationnel de la société civile, laquelle a pour fondement sa finalité : le perfectionnement moral et intellectuel de l'humanité.

2. L'état de nature est-il une réalité historique ?

Non, contrairement à Locke, Rousseau est très clair sur ce point. L'état de nature n'est qu'une fiction théorique qui permet, *en creux*, de penser l'homme indépendamment de la société, afin d'en définir les droits et devoirs fondamentaux.

3. La propriété est-elle un droit naturel ? De quoi faut-il la distinguer ?

Non, la propriété est un droit acquis car il n'y a pas de propriété sans reconnaissance juridique de celle-ci. Rien dans la nature ne m'empêche de franchir une clôture. Seule mon acceptation des lois civiles fait que je respecte la propriété.

A l'état de nature, c'est-à-dire en l'absence de toute législation, on ne peut parler que de possession factuelle : j'ai faim, je prends une pomme, la pomme est à moi.

La propriété relève, elle, du désir et de l'amour PROPRE (propr-ietà) tandis que la possession factuelle de l'état de nature n'est que l'amour naturel de soi pour veiller à sa conservation. Rousseau répond ici à Locke : pour la seule conservation de soi la possession factuelle de ce dont on a besoin suffit. La propriété relève du caractère infini du désir, lequel vaut seulement pour un être qui a soif de reconnaissance... et donc qui est déjà en société.

4. Y a-t-il un droit du plus fort selon Rousseau ? Quel est son argument ? (Ch. III)

Non, car un tel droit autorise son propre renversement du moment qu'on est assez fort. Or nul n'est assez fort pour être toujours le plus fort. Un tel droit se détruit lui-même.

5. Qui est souverain ? Le peuple ou le gouvernement ? Si c'est le peuple, comment peut-il exercer sa souveraineté d'une seule voix ?

Seule la Volonté est souveraine, car elle émane de la RAISON. Mais la volonté ne peut être celle d'un seul ni celle de quelques uns. C'est donc la Volonté du peuple qui devrait être

souveraine. Mais alors cela présuppose que tous les membres du corps politique doivent être d'accord à l'unanimité, ce qui semble impossible. Toutefois tout homme faisant partie de la société consent à vivre en société, c'est-à-dire selon des règles claires. Cette unanimité est le véritable fondement de l'état civil et de la Volonté générale.

Ce qui est souverain ce n'est pas le gouvernement, ni la loi, mais le fait de **vouloir qu'il y ait des lois issues de libres conventions entre les hommes.**

6. La volonté générale est-ce la volonté de tous ou celle de la majorité ?

La volonté générale est la volonté de tous. Mais pour les décisions politiques seule la majorité peut l'emporter, car l'unanimité n'est pas envisageable sur chaque décision. Comment Rousseau résout-il ce problème ? C'est assez simple : nous sommes tous d'accord pour vivre selon des règles. Si la règle est celle de la majorité, alors la décision ou loi qui a été votée devient AUSSI ma décision. Ainsi, lorsqu'un homme remporte les élections il sera aussi bien le président de ceux qui ont voté contre lui, que le président de ceux qui ont voté pour lui, parce que nous avons tous accepté de vivre dans la société où nous sommes ; nous n'y sommes en effet jamais contraints car nous naissons libres (c'est-à-dire doués de raison, donc capables de décider, de vouloir ou de ne pas vouloir).

7. A quel moment l'unanimité est-elle requise ?

L'unanimité est requise lorsque les citoyens entrent dans la société.

8. De quoi la loi est-elle l'expression ?

La loi est donc l'expression de la volonté générale des hommes à vivre selon un système non arbitraire, c'est-à-dire un système de conventions (règles convenues par des êtres libres).